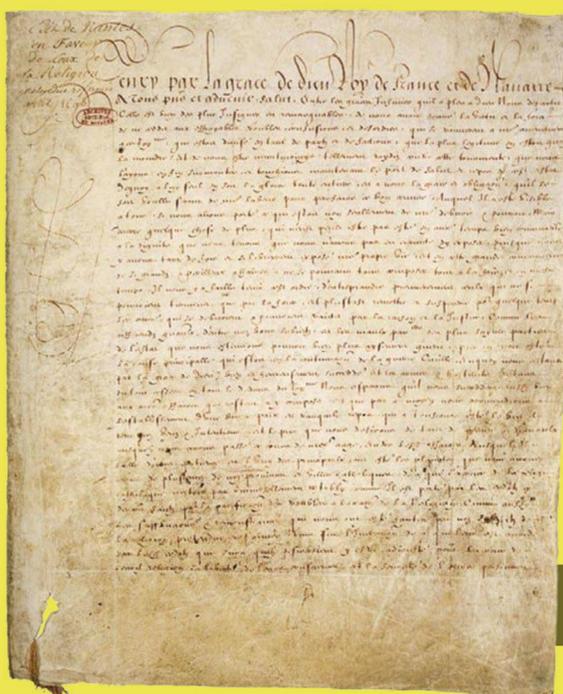


L'ÉDIT DE NANTES ET SON APPLICATION

1598

UN ACTE DE PACIFICATION ET DE SOUVERAINETÉ



À plusieurs reprises, les rois de France ont tenté, en vain, de mettre fin aux guerres de religion par un acte politique : en témoigne la Paix de Saint-Germain (1570). Un tournant a lieu avec le difficile accès au trône d'Henri de Navarre, ancien chef protestant : il lui fallut abjurer le protestantisme avant d'être couronné en 1594. En 1598, il fait rédiger un nouvel « édit de pacification », qui est signé à Nantes le 30 avril, au terme d'une négociation avec le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et dernier ligueur à faire soumission au roi. En permettant de pratiquer une autre religion que celle du souverain, l'Édit de Nantes est une exception en Europe. Néanmoins il est loin d'être le symbole qu'il est devenu : les motivations d'Henri IV relèvent moins d'un idéal philosophique de tolérance que d'une volonté politique de pacifier le royaume pour donner de la stabilité à son règne.

L'Édit accorde aux protestants **la liberté de conscience, la liberté de culte et les droits civils**. Il fixe également des « lieux de refuge » et surtout des « places fortes », c'est-à-dire des villes qui peuvent être défendues militairement (dont Saumur, Beauvoir-sur-mer, Montaigu, Niort, La Rochelle, Cognac et Royan). Mais ces droits ne s'exercent que dans les lieux où le protestantisme est déjà implanté depuis 1597, et ne s'appliquent pas dans certaines grandes villes comme Paris, Lyon, Rouen ou Toulouse.

Édit de Nantes
1598, parchemin, Archives nationales

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE (1627-1628) ET LA PAIX D'ALÈS (1629)

Richelieu, ministre de Louis XIII, jugeant dangereux que les protestants forment « un État dans l'État », veut éliminer la menace permanente de guerre civile entretenue par les places fortes. En 1627, il entreprend de récupérer La Rochelle qui, par l'intervention d'Henri de Rohan, chef des protestants et seigneur de Blain, bénéficie du soutien militaire de l'Angleterre. Le siège de la ville dure treize mois, au terme desquels la cité protestante doit capituler. Après la chute d'autres villes protestantes, dont Montauban, Louis XIII signe un « Édit de grâce », dit la « Paix d'Alès », qui **supprime les places fortes mais confirme la liberté de culte des protestants**.



Siège de La Rochelle
Gravure

UNE IMPLANTATION LOCALE DIFFICILE

D'après les clauses de l'Édit, toutes les villes peuvent disposer d'un temple protestant. Mais à Nantes, où la Ligue l'emporte sur les protestants, on accorde seulement un lieu de culte en dehors de la ville : la Cour Gaillard, à Sucé-sur-Erdre.

En outre, des temples sont créés dans les fiefs seigneuriaux acquis au protestantisme, comme à Blain, où, en 1639, un temple est bâti au lieu-dit du Bottier : une communauté se constitue autour du pasteur Le Noir. Ainsi, malgré tout, l'Église réformée s'organise.

ADLA